



Gevrey, le 19 novembre 2015

Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau « Police de l'Eau »
A l'attention de M. GONI Patrick
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de vidange d'un plan d'eau situé en amont de l'Etang Sertelot sur la commune de Boncourt le Bois

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 2 novembre 2015, vous m'avez transmis, au titre du Code de l'Environnement, le dossier visant à vider le plan d'eau situé en amont de l'Etang Sertelot, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Boncourt le Bois. C'est avec grand attention que je l'ai instruit.

La demande a donc fait l'objet d'une étude de compatibilité avec les documents constituant le SAGE de la Vouge approuvé le 3 mars 2014. Celui-ci comprend notamment les objectifs et dispositions du PAGD suivants :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Disposition III - 1 : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin.

La CLE a noté que ce projet de vidange est constitutif du projet de restauration de la capacité de traitement des eaux usées de la commune de Boncourt le Bois ; projet pour lequel la CLE de la Vouge a donné un avis favorable le 11 mai 2015.

Sur le fond, la CLE rappelle que :

- Le lagunage actuel est arrivé en limite de capacité,
- Le lagunage futur nécessite une emprise foncière plus importante que celle actuelle, impliquant de fait une extension sur le plan d'eau pour lequel le présent dossier a été déposé,

- En conséquence, il est impératif que le plan d'eau soit exondé afin d'engager les travaux d'agrandissement de la lagune,
- Elle a été associée tout au long de la démarche visant à retenir la nouvelle filière d'assainissement collectif de la commune de Boncourt le Bois
- Le rejet de la future lagune sera de meilleure qualité qu'actuellement, et qu'en conséquence l'impact sur le milieu aquatique sera réduit,
- La vidange du plan d'eau se fera en direction de l'Etang Sertelot et n'impactera donc pas directement le réseau hydrographique superficiel (ruisseau de la Prée et Vouge),
- Le projet n'aura aucun impact sur la zone Natura 2000, dans lequel il s'inscrit,
- Dès lors où les travaux d'aménagement de la future lagune seront terminés, le plan d'eau sera remis en eau et une « zone humide », propice à la biodiversité, sera créée entre la filière d'assainissement et l'étang.

Pour ces raisons, la CLE donne un avis favorable à la demande de vidange du plan d'eau situé en amont de l'Etang Sertelot, portée par la commune de Boncourt le Bois étant entendu que ce projet s'inscrit en droite ligne de l'amélioration de la filière de traitement des eaux usées de la commune.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente par intérim
Florence ZITO



Copies à :

- Madame le Maire de Boncourt le Bois
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com